

GOUESNOU
DIMANCHE 25 FEVRIER 2018

**VIDE GRENIER et
FOIRE à la Puériculture**

De 9h00 à 17h30
SALLE JEAN GOURMELON
Entrée 1,5€ - Gratuit pour les – 12 ans
Organisation : Club du Gouesnou Handball
Renseignement au 06 08 05 96 75
Mail : videgreniergouesnouhandball@gmail.com

✂-----

Bulletin d'inscription A renvoyer avant le 19 Février 2018

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ N° pièce identité _____

Mail : _____

Plaque d'immatriculation : _____

N°RC Professionnels : _____

Réserve _____ table(s) de 3m10 X11 € = _____ €
_____ 1/2table(s) de 1m 55 X 6 € = _____ €
_____ portant(s) non fourni de 1m 55 X 6 € = _____ €
Total _____ €

Les bulletins d'inscriptions, une copie de la pièce d'identité
accompagné du règlement par chèque

Libellé à l'ordre de : **Gouesnou Handball**, sont à envoyer à
Mme BERNARD Christelle 27 rue louis Pasteur 29490 GUIPAVAS
Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement,
l'accepte sans réserve et déclare sur l'honneur ne pas avoir participé
à plus de 2 autres ventes dans l'année de la même nature.

Signature :



L'organisateur demande aux exposants de ne pas
remballer avant 16h30 par respect pour le public



Règlement du vide grenier

- 1 : Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs, professionnels et particuliers ainsi qu'aux associations régies par la loi 1901.
- 2 : Toute annulation devra se faire avant le mercredi précédent la manifestation, sinon la réservation restera due à l'organisateur, l'emplacement pourra être reloué sauf circonstances exceptionnelles dument justifiées.
- 3 : L'accueil des exposants aura lieu de 7h00 à 9h passé cette heure l'organisateur se réserve le droit de la réattribution de l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement.
- 4 : Par respect pour les organisateurs, le public et les autres exposants, le remballage ne pourra se faire avant 16h30.
- 5 : Les exposants seront autorisés à exposer si le bulletin d'inscription est signé et accompagné du règlement.
- 6 : Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol, dégradations ou tout autre incidents)
- 7 : La restauration et la vente de boisson sur le site de la manifestation se feront exclusivement par le club du Gouesnou Handball
- 8 : La vente d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite.
- 9 : L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelle et débris.
- 10 : Les participants s'engagent à se conformer à la réglementation relative à la participation aux vide-greniers.
- 11 : Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.
- 12 : Tables et chaises fournies et 2 badges exposant maximum par stand.
- 13 : Un portant à vêtements remplace une table et n'est pas fourni par l'organisateur.

L'inscription à l'opération VIDE-GRENIER implique l'acceptation du présent règlement